

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

---

**SÉANCE DU 31 MAI 2018**

---

Etaient Présents 52 titulaires, 4 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, France JAUBERT-BATAILLE, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix

CAUHAPÉ, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Maïté POTIN, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

|                   |                           |   |                         |
|-------------------|---------------------------|---|-------------------------|
| <u>Pouvoirs</u> : | André BERNOS              | à | Martine MIRANDE         |
|                   | David MIRANDE             | à | Lydie CAMPELLO          |
|                   | Marianne PAPAREMBORDE     | à | Laurent KELLER          |
|                   | Jean LASSALLE             | à | Marthe CLOT             |
|                   | Marc OXIBAR               | à | Fabienne MENE-SAFFRANE  |
|                   | Dominique FOIX            | à | Michel ADAM             |
|                   | Mailys DEL PIANTA         | à | Denise MICHAUT          |
|                   | Gérard ROSENTHAL          | à | Jean-Jacques DALL'ACQUA |
|                   | Jean-Pierre TERUEL        | à | Bernard MORA            |
|                   | Evelyne BALLIHAUT         | à | Paule BERGES            |
|                   | Christophe GUERY          | à | Daniel LACRAMPE         |
|                   | Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES | à | Henriette BONNET        |

REÇU

12 JUN 2018

|                     |                      |               |               |
|---------------------|----------------------|---------------|---------------|
| <u>Suppléants</u> : | Thérèse LASMARRIGUES | suppléante de | Alain TEULADE |
|                     | Daniel AMESTOY       | suppléant de  | Michel CONTOU |
|                     | Yves CALIARO         | suppléant de  | Jean LABORDE  |
|                     | Jean-Louis CAZENAVE  | suppléant de  | Cédric PUCHEU |

SOUS - PREFECTURE  
CARRÈRE MARIE

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Valérie SARTOULOU, Gérard BURS

**RAPPORT N° 11-180531-TOU -**

**OFFICE DE TOURISME : CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2018/2020**

Mme CAMPELLO précise que par délibération du 31 janvier 2017, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a délégué la compétence « Promotion de tourisme » à l'EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) Office de Tourisme Communautaire, créé le 1<sup>er</sup> avril 2017.

Conformément à ses statuts, l'Office de Tourisme du Haut-Béarn a pour missions :

- L'accueil et l'information des touristes,
- La promotion touristique du territoire communautaire,
- La coordination des socio-professionnels et des divers partenaires du développement touristique local,
- La participation à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques,
- La commercialisation des prestations de services touristiques (séjours packagés, visites guidées, produits locaux, produits boutiques, etc.),
- La consultation sur des projets d'équipements touristiques collectifs et, éventuellement, la gestion d'équipements touristiques collectifs,
- Le concours à l'organisation d'événements contribuant à la promotion et à l'animation du territoire de la Communauté de Communes.

A ce titre, les missions confiées à l'EPIC nécessitent d'être encadrées par une convention d'objectifs, conclue pour une durée de 3 ans, de 2018 à 2020, ci-annexée.

Ces objectifs doivent répondre à la stratégie touristique définie par la Communauté de Communes du Haut-Béarn. Cette stratégie s'appuie sur l'ambition politique affichée lors de la fusion des communautés de communes qui est de « Faire du tourisme un levier économique prioritaire en s'appuyant sur la complémentarité des filières : nature, neige, culture/patrimoine et en affirmant l'identité Pyrénées Béarnaises comme signature » et qui s'articule autour de 3 grands axes :

- AXE 1 - Améliorer la rentabilité des points forts et thématiques qui font notre spécificité,
- AXE 2 - Prendre le virage de l'innovation dans les différents aspects de l'organisation et de l'offre touristique,
- AXE 3 - Positionner les Pyrénées Béarnaises comme une destination internationale en développant les coopérations.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn de répondre aux objectifs stratégiques suivants pour la période 2018/2020 :

- Développer la notoriété de la nouvelle destination : Pyrénées Béarnaises, via les filières,
- Organiser et optimiser les espaces d'accueils touristiques,
- Travailler à la requalification de l'offre d'hébergement locatif,
- Développer l'attractivité de la destination Pyrénées Béarnaises pour les clientèles transfrontalières,
- Conduire conjointement (Communauté de Communes du Haut-Béarn et Office de Tourisme du Haut-Béarn) les actions et les réflexions de développement touristique.

La politique touristique sera évaluée chaque année et fera l'objet d'un bilan annuel.

La participation financière annuelle de la collectivité à l'Office de Tourisme, d'un montant de 810 000 €, restera identique pour les 3 prochaines années, sous réserve de missions complémentaires ponctuelles ou permanentes qui pourraient être confiées à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn ou en cas d'événements exceptionnels. Ces modifications nécessiteront un avenant à cette convention d'objectifs.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention d'objectifs pluriannuelle 2018/2020 de l'Office de Tourisme Communautaire, jointe à la présente délibération (**envoi en dématérialisé**).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer,
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 31 mai 2018

Suivent les signatures



Le Président

Daniel LACRAMPE

